

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le projet de plan d'aménagement particulier « 81-83 ROUTE D'ARLON » présenté par le bureau BOITO ARCHITECTES pour le compte de la société anonyme ARLON 81-83, portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les numéros 770/4489, 771/4490 et 769/3649 et prévoyant la construction d'un maximum de 38 logements de type collectif ainsi que d'une surface de bureau/vente constructible brute maximale de 1.049 m².

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : www.strassen.lu (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 18 mars 2026

le Bourgmestre,

le Secrétaire,